



**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 septembre 2023
de l'Association « Aide aux enfants Cambodgiens-Foyer Lataste »**

Association sans but lucratif, régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901
5 rue du Paradis, 17740 Sainte Marie de Ré

Présents (6 personnes):

- Patricia LABOURIER : Présidente
- Georges LABOURIER : Trésorier
- Anaïs GALLO-BRAGATTO : Salariée
- Christine POUGET
- Chantal CHARRUAU
- Stéphane CHARRUAU

Ont donné pouvoir (22 personnes):

Jean Claude Henry, Sylvie de Boyer, Dominique Oliveira, Mr et Mme Brethes, Marie Witmann, Mr et Mme Nunes, Pierre Michel, Evelyne Salgian, Yolande et René Meljac, Gilles Moncond'huy, Alberte Sigue, Mr et Mme Pfeffer, Ankerakaly, Daniel Eppeling, JB Niore, Burgat, Mr et Mme Gimenez, Catherine Beerblock.

Les membres de l'Association AEC-Foyer Lataste se sont réunis le samedi 16 septembre, à 14h, au siège de l'association à Sainte Marie de Ré, sous la présidence de Patricia LABOURIER et sous l'ordre du jour suivant :

- **Présentation du rapport moral et financier 2022**
- **Mouvement au sein des membres du Conseil d'Administration**
- **Vote des résolutions**
- **Projets 2023 et perspectives 2023-2024**
- **Questions diverses**

→ Le Rapport moral et financier de l'année 2022 ainsi que toutes les questions de l'ordre du jour sont présentés par la salariée du siège au moyen d'un Power Point.

Des questions sont posées sur les programmes, les finances, le voyage au Cambodge et les actions France 17.

En conséquence de cet ordre du jour, 3 résolutions sont proposées au vote de l'Assemblée Générale.

1ère résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu toutes les explications du rapport d'activités 2022, approuve ce rapport. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2ème résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu toutes les explications sur les comptes annuels de l'exercice 2022, présentant un total de bilan de 74 406 euros et solde positif de 1516 euros, et après avoir entendu lecture du rapport moral et financier sur l'exercice 2021, approuve ces comptes annuels. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3ème résolution

L'assemblée générale accepte la proposition du conseil d'administration d'affecter le solde positif de l'exercice 2022 au compte report à nouveau, qui passe ainsi à un solde créditeur de 6 787 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4^{ème} résolution

L'assemblée générale constate la démission de M. Jean Claude HENRY de ses fonctions d'administrateur et nomme en qualité d'administratrice Mme Christine POUGET, résidant 22 rue d'Aunis, 17540, St SAUVEUR d'AUNIS, à compter dudit jour pour un mandat de 6 ans (jusqu'en 2029).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.